

ARRONDISSEMENT  
GRENOBLE

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations

du Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Séance du Jeudi 24 juin 2010 à 20 heures 30

Date de convocation :  
18 juin 2010

Nombre de délégués en  
exercice : 170

Objet : Affectation des résultats  
2009 – Budget annexe « ZA  
Champ 7 Laux »

**Présents : 100**  
**Pouvoirs : 17**  
**Votants : 117**  
**Vote pour : 117**  
**Vote contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Vote blanc : 0**

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Villard-Bonnot au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : S. ALMODOVAR, C. ANGLADE, J. BALLAND-CAMBIER, P. BAUDAIN, P. BEGUERY (à partir de la délibération n°439), S. BEOLET, C. BICH, A. BLANC, C. BLANC-COQUAND, B. BOESSO, A. BONMIER, G. BONNEFON, D. BOSA, C. BOULLIER (jusqu'à la délibération n°498 incluse), F. BROTTE, M. BRUNELLO, JP. BUART, B. CARAGUEL, J. CARASSIO, V. CARTIER (jusqu'à la délibération n°498 incluse), D.CHARBONNEL, D. CHAVAND, ML. CHRISTOPHEL, JF. CLAPPAZ (à partir de la délibération n°439), D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, MH. COSTA, M. COUVERT, I. CURT, P. DAUPHIN, C. DAVOINE, S. DELAVIER, G. DIDOT, B. DRECQ, J. DUBUS, H. FANET, G. FASTIER, G. FERRAGATTI, E. FORTIER, MT. FRABONI, V. GAY, F. GIMBERT (jusqu'à la délibération n°439 incluse), G. GIRAUD, F. GLAREY, M. GLATIGNY (jusqu'à la délibération n°469 incluse), J. GUILLOT, V. HENOFF, P. JANOLIN, P. JEAN, C. JOY, J. JURADO, M. LAMBERT, C. LETOUBLON, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, A. MAITRE, C. MALLIA, J. MARSEILLE, B. MICHON, F. MIDALI, R. MILLET, W. MINGUELY, A. MONNOT, C. MONTEIL, M. MORINI, J. MOUSIN, B. MURIENNE, JC. NINET, MC. PARADE, C. PERNIN, A. PIANETTA, J. PICCHIONI, F. PILLOT, T. PLACETTE, A. PLISSON, R. POIS-POMPEE, P. RAMOUSSE, J. REBUFFET, P. ROBERT, C. ROCCA, L. ROUSSET, C. SAURY, C. SCHEMEIL, A. SERVANT, P. SILVENTE, F. STEFANI, P. TERNAUX (à partir de la délibération n°439), L. THERY (jusqu'à la délibération n°498 incluse), S. THIERY, S. THILLY, O. THIZY, MJ. THOMASSON, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, G. TROUX, C. VIDAL, P. VOLPI, P. WEILL (jusqu'à la délibération n°498 incluse), G. ZANARDI, G. ZANCHIN.

Excusés : G. AMBLARD, A. ANDREVON, JC. BECQUAERT (pouvoir à J. MOUSIN), L. BELLICARD, C. BENONE, V. BERLANDIS, P. BOISSELIER, Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JM. BOUCLANS, A. BOUVEROT-REYMOND, E. BOUVIER, D. BRUNET-MANQUAT, H. CERET, B. COLLIGNON, A. DAVID (pouvoir à A. PIANETTA), JM. DOLLE (pouvoir à B. TRIFFE), A. DUHAMEL, JP. DURAND, C. DURET (pouvoir à C. ROCCA), C. ENGRAND (pouvoir à J. BALLAND), L. FERRADOU (pouvoir à M. GLATIGNY), P. GAILLARD, J. GAMELIN, R. GAUTHERON, C. GLOECKLE (pouvoir à G. FASTIER), M. GRAMBIN, A. GUILLUY, C. HARDOUIN, D. JACQUEMENT, L. JANET, B. JAY (pouvoir à C. ANGLADE), JC. JOLLY, G. JOVET (pouvoir à S. DELAVIER), G. LAMAND (pouvoir à F. MIDALI), P. LANGENIEUX-VILLARD (pouvoir à M. LAMBERT), E. LE MENESTREL, H. LECUYER (pouvoir à F. STEFANI), O. LEROUX (pouvoir à F. GIMBERT), P. MANJARRES, R. MARTY (pouvoir à P. DAUPHIN), MJ. MASSUCCO, JM. MICHEL, P. MORAND (pouvoir à P. LEVASSEUR), F. PAGES, D. PERRIN, L. PERROD, V. PETEX, S. PLAWESKI, E. PORTSCH, G. QUINZIN, JL. ROUX (pouvoir à I. CURT), A. ROLIN (pouvoir à P. BEGUERY), A. RUCHE, M. SAVIGNY, F. SERRANO, B. SORREL, M. SOWINSKI, S. SPOHR, M. TERUEL, P. THUET, Y. TROCMET, C. VANNUFFELEN, S. VAUSSENAT, P. VIEILLE (pouvoir à F. BROTTE), J. VIRET, J. ZAPPIA, C. ZAS.

Madame Janine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Transmis le : 09/08/2010  
AR n°: 038-200018166-20100624-478-DE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'application de l'instruction M14, il convient d'affecter, par une délibération spécifique, les résultats de l'exercice en cours approuvés sur le Compte Administratif.

Il propose l'affectation suivante des résultats 2009 du Budget Annexe "Zone Communautaire de Champ 7 Laux" :

- Section d'investissement : Report de l'intégralité du déficit cumulé, soit – 210 007.17 € dans la section d'investissement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'affectation des résultats 2009 proposée pour le budget Annexe « Zone Communautaire de Champ 7 Laux ».

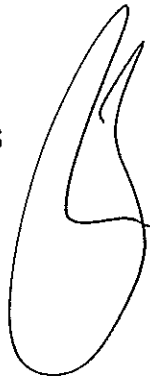
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a smaller, more complex shape on the right, resembling a cursive 'B' or 'F'.